

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 7 Octobre 2008

Présents : MM Boucher, Chapuis, Piconto, Mme Sibeyre, M. Bruno, Melle Fontagnères, MM Houdet, Bois, Mmes Dugros, Dupuy, Ouvrard, M. Lurton

Excusés : M. Degas, Mlle Bondon, M. Mouillac

Secrétaire de séance : Mademoiselle Claire FONTAGNERES

Procès-verbal de la réunion du 2 Septembre 2008 : adopté à l'unanimité

FONDS DEPARTEMENTAL D'AIDE à l'ÉQUIPEMENT des COMMUNES (F.D.A.E.C.) 2008

Affectation de la Dotation

Monsieur le Maire fait part à ses collègues des modalités d'attribution du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes (F.D.A.E.C.) votées par le Conseil Général au cours de l'assemblée plénière.

La réunion cantonale du 20.02.2008, présidée par Monsieur Yves LECAUDEY, Conseiller Général, a permis d'envisager l'attribution à notre Commune d'une somme de 12 832.00 €.

Pour ce qui est des travaux de voirie, le financement propre de la Commune doit être au moins égal à la contribution du Conseil Général.

Après avoir écouté ces explications, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

* d'affecter la dotation cantonale 2008 :

* pour les travaux de voirie : 30 134.42 €

. Aménagement du Chemin de Moncabon - 2ème tranche 30 134.42 €

* de demander au Conseil Général de lui attribuer, sur ce programme, la subvention totale de 12 832.00 €

* d'assurer le financement complémentaire de la façon suivante :

* pour la voirie : par autofinancement, pour : 17 302.42 €

Cette délibération annule et remplace celle du 22 février 2008, reçue le 05.03.2008 en Sous-Préfecture de Lesparre -Médoc.